

Commune D'ORVAULT

DEPARTEMENT

Loire-Atlantique

ARRONDISSEMENT

NANTES

CANTON

SAINT-HERBLAIN II

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

28 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-huit septembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du dix-huit septembre deux mille vingt, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

Etaient présents : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Emmanuelle RENAUD, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLO, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, Mme Léa BESSIN, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Valérie DREYFUS, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, Mme Cyriane FOUQUET-HENRI, M. Dominique FOLLUT

Absents ayant donné pouvoir :

M. Bernard PAUGAM	donne procuration à	Mme Marie-Paule GAILLOCHET
M. Francis WETTA	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
Mme Anne-Sophie SIMON	donne procuration à	Mme Marylène JÉGO

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

23. Nantes Métropole - Désignation de personnes proposées à la CIID

Monsieur le Maire rapporte :

La Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) est une commission de Nantes Métropole qui est le pendant intercommunal pour les locaux commerciaux, industriels et biens assimilés, de la Commission communale des Impôts Directs (CCID).

Elle est composée de 11 membres : le président de Nantes Métropole ou un Vice-président et de 10 commissaires (10 titulaires et 10 suppléants).

Ces commissaires sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de 40 contribuables dressée par le Conseil métropolitain, sur proposition de ses communes membres, conformément aux dispositions de l'article 1650 A du code général des impôts.

Pour prétendre à la fonction de Commissaires, les personnes proposées doivent répondre aux critères suivants, définis par l'article 1650 A du code général des impôts :

- De nationalité française ou ressortissant d'un Etat de l'Union européenne
- Etre âgés de 18 ans au moins
- Jouir de leurs droits civils
- Etre inscrits aux rôles de impositions directes locales de Nantes Métropole ou des communes membres
- Etre familiarisés avec l'environnement local
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution de travaux confiés à la commission

La durée du mandat est la même que celui du Conseil métropolitain.

La Ville d'Orvault doit proposer une liste de 2 personnes.

DECISION

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 30 voix POUR et 5 ABSTENTIONS du groupe « L'Humain au cœur de l'action » :

- **RETIENS** la liste suivante qui sera proposée à Nantes Métropole pour la composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs :
 - Patricia BALAGUER
 - Charlotte MARHADOUR

Rendu exécutoire
Par télétransmission en
Préfecture le : 29 SEP. 2020
Et par publication le : 29 SEP. 2020

Extrait certifié conforme
Orvault, le 29 septembre 2020
Pour le Maire
Le Directeur général



Jean-François MAISONNEUVE